



Necessite d un avocat pour une convocation en justice

Par **cathedrale**, le **28/03/2008** à **21:00**

JE DOIS COMPARAITRE EN JUSTICE DE COMPOSITION PENALE. LE BRIGADIER DE POLICE M A RECOMMANDE DE FAIRE APPEL A UN AVOCAT PAR CONTRE UNE ASSOCIATION A L AIDE AUX VICTIMES ME LE DECONSEILLE. QUI DOIS JE PRENDRE EN CONSIDERATION ?

Par **Jurigaby**, le **28/03/2008** à **21:19**

Bonjour.

Les deux! Il n'y a pas de règle absolue.

Personnellement, je ne prendrai pas d'avocat pour aller en composition pénale parce que je trouve que c'est chère payer pour pas grand chose.

Qui plus est, si la composition pénale ne vous satisfait pas, vous avez toujours la possibilité de renoncer et de prendre un avocat pour la suite de la procédure.